

Communiqué de presse

Saint-Père-en-Retz (44),
Le 05 septembre 2019

La Laiterie Saint-Père s'engage pour le lait pâturé et le bien-être animal

Dans le cadre de la stratégie « Producteurs Responsables », la Laiterie Saint-Père, filiale d'Agromousquetaires, se mobilise pour la protection et le bien-être animal en signant une charte d'engagement « bien-être animal dans la filière lait ». Les ONG CIWF et Welfarm ont été consultées lors de son élaboration. Cette charte, signée avec 440 élevages partenaires, comporte deux volets : le lait pâturé et le bien-être animal en bâtiment.

Le volet lait pâturé

Le volet lait pâturé traduit l'ambition d'Agromousquetaires en ce qui concerne les conditions de pâturage des vaches des élevages partenaires. Il définit les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches. Aussi, les éleveurs s'engagent à mener leurs vaches au pré 150 jours par an au minimum. Pour être considérée comme telle, une sortie journalière devra représenter une durée minimum de 6h.

En outre, la charte prend aussi en compte le respect des préférences manifestées par les vaches. En effet, lorsque le pâturage est possible et que la pâture est adjacente à l'exploitation, les vaches pourront avoir la possibilité de sortir et de rentrer à leur convenance, de jour comme de nuit.

Enfin, la pâture devra être entretenue et de qualité : présence d'abris naturels ou artificiels, eau disponible en permanence, et une surface minimale de 15 ares par vache pour les élevages partenaires de la Laiterie Saint-Père.

Le volet bien-être animal

Le volet bien-être animal en bâtiment est pensé pour faire progresser de manière continue les pratiques favorables au bien-être des vaches.

Il répond aux cinq libertés fondamentales définies par l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE), que sont :

- L'absence de faim et de soif ;
- L'absence d'inconfort ;
- L'absence de maladies ou de lésions ou de douleur ;
- La possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce ;
- L'absence de peur et de détresse.

Dans cette optique, au terme du déploiement de la charte, aucune vache ne sera à l'attache en bâtiment, il y aura une place de couchage par animal, un apport de litière obligatoire en cas d'absence de matelas ou tapis et tous les élevages partenaires auront reçus des formations au bien-être animal.

Une charte co-construite avec les éleveurs

Les critères présents dans la charte « bien-être animal dans la filière lait » ont été discutés avec les différentes parties prenantes de ce projet : éleveurs partenaires de la Laiterie Saint-Père, la Laiterie Saint-Père, Agromousquetaires, et les associations CIWF et Welfarm.

Ghislain Zuccolo Directeur Général de Welfarm :

« Dans un contexte où les exploitations laitières ont tendance à grossir, ce qui est de nature à favoriser une réduction du pâturage, les engagements pris par la Laiterie Saint-Père en faveur du pâturage montrent la voie à suivre. Considérer conjointement la qualité de vie des vaches au pâturage et dans le bâtiment donne, de plus, toute sa cohérence à la démarche de progrès mise en œuvre par la Laiterie Saint-Père ».

Amélie Legrand, Responsable des affaires agroalimentaires chez CIWF France, explique : *« Nous avons déjà salué les engagements de la Laiterie Saint-Père relatifs à l'accès au pâturage et au bien-être animal, en leur remettant une Mention d'Honneur aux Vaches d'Or en 2018. Aujourd'hui une étape supplémentaire est franchie avec la formalisation de cette Charte bien-être animal, qui permettra d'accompagner les éleveurs dans leur démarche d'amélioration continue. »*

Un principe de progrès

Pour atteindre les objectifs définis dans cette charte, un accompagnement sera mis en place par la Laiterie Saint-Père. Des diagnostics-conseils réalisés tous les deux ans, permettront d'évaluer le bien-être des vaches et de proposer des plans d'amélioration aux éleveurs partenaires. Ces diagnostics seront menés par des techniciens formés par un organisme extérieur dépendant du Centre National de Référence du bien-être animal, et sur la base de standards externes reconnus. Ce plan de progrès s'étale sur cinq années afin de permettre aux fermes d'être en conformité avec la charte.

Jean-Baptiste Saria, Président d'Agromousquetaires se félicite de la publication de *« cette charte qui est le fruit de plusieurs années de travail en commun. C'est une illustration de la "méthode Agromousquetaires", basée sur le dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, y compris des associations comme le CIWF et Welfarm. Cette méthode se veut pragmatique et permet, par une amélioration continue et régulièrement évaluée, de progresser sur notre responsabilité vis-à-vis de la planète, du vivant et de la société. La prise en compte du bien-être animal fait maintenant pleinement partie des chantiers sur lesquels nous nous engageons activement. »*



À propos d'Agromousquetaires :

Grâce au modèle « Producteurs & Commerçants » et également acteur de la proximité, Agromousquetaires est engagé dans le soutien à l'économie des territoires et la pérennisation des PME en France. Avec 62 sites de production, 10 filières et 11 000 salariés, Agromousquetaires est le 4^e acteur agroalimentaire français. Pour plus d'informations, @agromousquetair

À propos du Groupement Les Mousquetaires :

Créé en 1969, le Groupement Les Mousquetaires rassemble plus de 3 000 chefs d'entreprise indépendants et 150 000 collaboratrices et collaborateurs. Avec plus de 4 000 points de vente, les enseignes du Groupement sont Intermarché, Netto (alimentaire) ; Rody, Rapid Pare-Brise, American Car Wash (entretien automobile) ; Bricomarché, Brico Cash et Bricorama (bricolage). Pour plus d'informations, www.mousquetaires.com et @mousquetairesfr

Contacts Presse : SOURCE RP

Charlotte Rabilloud - 01 53 53 36 86 ; charlotte@source-rp.com
Michelle Kamar - 01 53 53 36 84 ; michelle@source-rp.com